

Lille, le 1^{er} octobre 2024

Communiqué de presse

Voies navigables de France (VNF) lance la concertation préalable sur le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes.

Voies navigables de France (VNF) lance la phase de concertation préalable concernant le projet de doublement de l'écluse des Fontinettes, située à Arques sur le canal de Neufossé (Pas-de-Calais).

Cette étape, prévue **du 14 octobre au 24 novembre 2024**, donne aux habitants - usagers et parties prenantes - l'opportunité de s'informer, de dialoguer et de contribuer sur ce projet, stratégique pour le réseau fluvial régional et le développement du réseau Seine-Escaut.

Un projet d'envergure pour le réseau fluvial en Hauts-de-France

L'écluse des Fontinettes, en service depuis 1967, est une infrastructure clé du réseau fluvial Nord - Pas-de-Calais. Face aux signes de vieillissement que présente aujourd'hui l'écluse, le projet prévoit la construction d'un nouvel ouvrage en rive droite de celle existante.

Cette nouvelle écluse, une fois opérationnelle, permettra de maintenir le trafic fluvial pendant les travaux de régénération de l'écluse actuelle.

A terme, les deux écluses contribueront au bon écoulement du trafic fluvial du Grand Port Maritime de Dunkerque appelé à se développer de manière considérable grâce à l'aménagement du réseau Seine-Escaut et aux stratégies nationales et européennes de mobilités décarbonées.

L'objectif du projet est donc de fiabiliser le site éclusier, tout en répondant à plusieurs exigences : améliorer la fluidité du trafic, assurer la durabilité de l'infrastructure et renforcer la résilience du site face aux changements climatiques.

Le projet, estimé à 200 millions d'euros, bénéficie d'études cofinancées par l'Etat, la Région Hauts-de-France et l'Union européenne dans le cadre du réseau Seine-Escaut.

Calendrier du projet



Concertation publique : une démarche participative et transparente

Pour assurer une bonne intégration locale du projet de doublement de l'écluse des Fontinettes, Voies navigables de France (VNF) et ses partenaires ont souhaité l'organisation d'une concertation préalable volontaire. Cette démarche vise à engager un dialogue de qualité avec les habitants et les acteurs locaux.

Divers événements sont prévus pour favoriser les échanges : réunions publiques, ateliers thématiques, visites de site, et stands mobiles, seront organisés pour informer et recueillir les avis du public.

Chacun peut notamment participer :

- **A la réunion publique de lancement** : le 15 octobre, à 18h, Salle Alfred André à Arques.
- **Aux visites sur site** prévues à l'écluse des Fontinettes, les 22 et 29 octobre ainsi que les 13 et 16 novembre.
- **A la réunion de restitution**, le 21 novembre à 18h, à l'Hôtel de Ville d'Arques

Un processus placé sous l'égide de la CNDP

La Commission nationale du débat public (CNDP), a désigné Mme Anne-Marie Royal et M. Alexis Favre-Gilly, garants de cette phase de concertation préalable. Ils veilleront à la qualité des échanges et à la transparence du processus, et dresseront un bilan de la concertation préalable à l'issue de la démarche.

À l'issue de cette phase de bilan, les échanges se poursuivront jusqu'à l'enquête publique, prévue pour 2025. Ce processus continu garantit que l'ensemble des acteurs, du citoyen au décideur politique, puisse suivre et influencer sur les grandes étapes du projet.

Comment s'informer et participer ?

Toutes les informations sur le projet et les modalités de participation sont disponibles sur le site de VNF <https://www.vnf.fr/vnf/dossiers-actualites/le-doublement-de-lecluse-de-fontinettes/>.

Une plateforme en ligne permet également au public suivre l'ensemble des rendez-vous de la concertation et de déposer ses contributions. <https://www.registre-numerique.fr/vnf-doublement-fontinettes/>



À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial. Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques. Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement. Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

La direction territoriale du Nord - Pas-de-Calais de VNF emploie près de 400 agents, et gère 676 km de rivières et de canaux dont 271 km de réseau à grand gabarit. Elle est au cœur d'un territoire extrêmement dynamique, qui concentre près de 20 % du trafic national de fret fluvial empruntant le réseau de VNF.



CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France

Direction territoriale Nord-Pas-de-Calais

Alexandra Autricque
06 61 63 58 74
alexandra.autricque@vnf.fr

Alain Delobelle
06 62 82 36 69
alain.delobelle@vnf.fr